



Des services de qualité
pour tous les aîné-es
Trois voies de solutions

VIEILLIR DANS LA DIGNITÉ

Offrir un niveau adéquat de services de santé et sociaux aux aîné-es, dans un contexte de vieillissement rapide de la population, c'est une responsabilité collective. Notre système public de santé et de services sociaux peine à répondre adéquatement aux besoins grandissants de nos aîné-es. Il est toutefois possible de relever ce défi tout en consolidant nos services publics.

Nous proposons trois pistes d'actions :

- miser davantage sur le soutien à domicile;
- parfaire l'offre d'hébergement public de longue durée;
- favoriser l'intégration de ces services autour des établissements publics pour en assurer l'accès et la qualité.

Trois avenues prometteuses et efficaces pour mieux accompagner nos aîné-es et leur permettre véritablement de vieillir dans la dignité.

Un meilleur soutien à domicile

Tout le monde veut vieillir chez soi aussi longtemps qu'il le peut ! Un premier moyen d'améliorer la situation est d'investir davantage en soutien à domicile pour retarder et réduire le plus possible l'hébergement en institution. Nous pouvons nous en donner les moyens. Plusieurs pays ont fait ce choix. Au Canada, le Québec est une des provinces qui investit le moins dans le soutien à domicile.

Part du budget public consacré aux aîné-es dédiée au soutien à domicile

Québec	18 %
Pays-Bas	32 %
France	43 %
Danemark	73 %

Un bon coup en Matapédia

Certaines communautés ont fait le choix, avec succès, du soutien à domicile, comme au CSSS de La Matapédia, dans le Bas-Saint-Laurent. Trois volets importants ont été mis en place pour soutenir cette décision : une offre de service bonifiée, plus de prévention ainsi qu'un meilleur accès aux traitements ou à la réadaptation. Grâce à cette intensification des services, ce sont 120 personnes présentant des besoins complexes qui ont pu demeurer à domicile avec les services requis au lieu d'être dirigées vers un hébergement institutionnel.

En 2010-2011, à peine 2200 nouvelles personnes ont eu accès à des services publics de soutien à domicile, sur un total de 178 000 aîné-es en perte d'autonomie desservis. La situation est déplorable. Les CLSC peinent à répondre à 10 % des besoins de ces personnes. Tout le reste repose sur les épaules des aidantes et des aidants naturels, qui s'épuisent. Les listes d'attente sont longues même pour l'aide domestique.

De plus, les personnes qui habitent en résidence privée avec services ont à payer pour ces derniers, alors qu'ils leur permettent de demeurer chez elles, c'est inacceptable. Entre 2006 et 2011, le nombre d'unités dans des résidences privées avec services est passé de plus de 86 000 à environ 112 000. Les services publics de soutien à domicile devraient être disponibles dans toutes ces résidences privées pour aîné-es.

Un investissement de 500 millions de dollars permettrait d'entreprendre dès maintenant un virage : assurer des soins à domicile suffisants pour satisfaire au minimum 40 % des besoins des personnes âgées en perte d'autonomie.

Nous pourrions :

- Offrir aux personnes âgées qui le souhaitent la possibilité réelle de demeurer dans leur domicile ;
- Assurer la prévention et un bon suivi des maladies chroniques pour conserver un bon état de santé ;
- Reporter le recours à l'hébergement ;
- Économiser près de 3 milliards de dollars dans les hôpitaux en libérant des lits qui ne devraient pas être occupés par des personnes âgées en perte d'autonomie ;
- Accélérer la mise en place de réseaux intégrés de services publics assurant un suivi efficace des personnes âgées en perte d'autonomie.

Le soutien à domicile pour aider les aidants naturels

André Montminy a choisi de s'occuper de sa mère chez lui plutôt que de recourir à l'hébergement en institution. Elle a 93 ans et il compte continuer son rôle d'aidant naturel tant qu'il le pourra.

« J'ai commencé à m'occuper de ma mère après un accident, survenu il y a 12 ans, à la suite duquel elle a eu une opération à la hanche. Petit à petit, sans m'en rendre compte, son cas s'alourdissait. Ce sont les gens autour de moi qui m'ont fait prendre conscience que j'avais besoin d'aide. Je suis à même de constater à quel point ma mère est heureuse ici, avec moi, et c'est ce qui me motive à continuer... »

« J'ai absolument besoin d'aide pour continuer. Les services de soutien à domicile que nous recevons sont super. Le problème, c'est qu'il n'y en a pas suffisamment. Des auxiliaires familiales viennent deux fois par semaine pour lui donner son bain et je peux compter sur le soutien ponctuel de professionnel-les comme des ergothérapeutes, des travailleuses sociales ou des infirmières. De plus, le gouvernement m'offre une petite subvention pour payer des services de gardiennage, par exemple lorsque je vais travailler... Mais ce montant est insuffisant pour couvrir le véritable coût. J'aimerais surtout pouvoir compter sur les mêmes personnes tout le temps pour le gardiennage. Je passe tellement de temps à organiser cela, pour faire face à des changements de dernière minute. C'est très instable... »

« Je ne regrette certainement pas ma décision, même si c'est beaucoup de travail. C'est clair que ça prend plus de soutien si on veut que plus de gens choisissent d'agir comme aidant naturel. »

Une offre accrue d'hébergement public

Quand on ne peut plus demeurer chez soi, un autre moyen pour améliorer les services aux aîné-es consiste à s'assurer que le bon type d'hébergement est disponible.

Depuis quelques années, le nombre de lits en centres d'hébergement de longue durée (CHSLD), qui accueillent les personnes avec de lourdes pertes d'autonomie, diminue constamment. En même temps, de nouvelles places sont créées dans les ressources intermédiaires (RI), milieux normalement plus petits et plus près de la communauté, pour des personnes en perte d'autonomie légère à modérée.

Le ratio d'unités d'hébergement disponibles pour les personnes de 65 ans et plus a diminué de 15 % depuis 2006, pour s'établir à 3,8 unités pour 100 aîné-es. Il y a 20 ans, on comptait 7 lits pour 100 personnes dans le réseau public. Le manque d'unités d'hébergement pour les personnes âgées entraîne des conséquences pénibles pour elles comme pour les travailleuses et les travailleurs qui leur offrent les services.

Par exemple :

- une surreprésentation des aîné-es aux urgences ;
- des risques d'infections et de complications pour les personnes en attente d'hébergement ;
- des transferts improvisés de l'hôpital vers des ressources d'hébergement transitoires qui peuvent s'avérer dangereux pour des aîné-es vulnérables ;
- l'alourdissement de la tâche des travailleuses et des travailleurs qui offrent les services.



DÉCLARATION

Prénom, nom _____

Adresse (n° civique, rue) _____

Ville, code postal _____

Signature _____

Un projet novateur voit le jour à Saint-Eugène et à Sainte-Perpétue

Dans la région de Chaudière-Appalaches, les CHSLD de Saint-Eugène et de Sainte-Perpétue ont été fermés pour cause de vétusté en 2008. Ils ont été remplacés par des maisons de deux unités jumelées de 16 places, dans chacun des villages. Ces quatre maisons aux architectures différentes donnent l'impression d'être chez soi. Tout a été pensé pour faciliter la vie des résidentes et des résidents tout en encourageant la vie sociale et les contacts interpersonnels. Les bénéficiaires apprécient grandement cet environnement convivial.

L'organisation du travail et des tâches du personnel a été modifiée afin de mieux respecter les choix et les différents rythmes de vie des résidents (aîné-es en perte d'autonomie ou personnes atteintes de déficits cognitifs). On vise également à intégrer le plus possible ces maisons dans la communauté. La construction de ces unités a coûté moins cher que ce qu'aurait coûté celle d'un CHSLD conventionnel équivalent. Une expérience à suivre.

Les ressources intermédiaires

Le gouvernement doit accélérer le développement de nouvelles places réservées aux personnes en perte d'autonomie légère à modérée. Celui des ressources intermédiaires se fait au ralenti. Le gouvernement refuse de bonifier les budgets. Dans certaines régions, le manque de places demeure criant. Le réseau public devrait aussi offrir de tels établissements adaptés à la réalité des aîné-es qui conservent une certaine autonomie tout en ayant besoin d'aide au quotidien. On devrait y favoriser la réadaptation et la récupération fonctionnelle. Dans tous les cas, les services devraient être offerts par du personnel du réseau public de santé et de services sociaux.

Les soins de longue durée

L'hébergement en CHSLD demeure nécessaire pour les personnes en lourde perte d'autonomie et les besoins sont grandissants. Le gouvernement s'entête à confier plus de responsabilités au secteur privé, notamment par l'entremise de partenariats public-privé. Il se désengage de l'hébergement et des soins de longue durée. Cette situation est inacceptable. Les projets privés visent à faire des profits, ils sont coûteux et leurs services sont souvent moins encadrés que ceux offerts dans des établissements publics, surtout quand le personnel n'y est pas syndiqué. L'offre dans le système public doit être rehaussée afin de répondre aux besoins de la population.

Des services intégrés

Les différents services offerts aux aîné-es doivent être mieux intégrés et coordonnés. C'est le rôle que doivent jouer les centres de santé et de services sociaux publics (CSSS) afin de faciliter l'accès, le suivi et la qualité des services. Le CSSS doit être en mesure d'identifier dans la communauté les personnes vulnérables, les accompagner dans leurs démarches et offrir un suivi de leurs besoins. Le gouvernement doit accélérer le développement de tels réseaux de services intégrés aux personnes âgées.

Publié par la Confédération des syndicats nationaux
Production : Service des communications de la CSN
Impression : Gibraltar
Dépôt légal : BANQ 2012, BAC 2012
Mars 2012

csn.qc.ca



DÉCLARATION

Je partage l'objectif d'assurer à tous nos aîné-es la possibilité de **vieillir dans la dignité** ;

Je demande au gouvernement québécois de **prioriser les services de soutien à domicile** aux personnes âgées qui souhaitent demeurer chez elles ;

Je demande au gouvernement québécois d'assurer **40 % des besoins en soutien à domicile** afin d'alléger le fardeau des aidantes et des aidants naturels ;

Je demande à l'État québécois de s'assurer que **l'offre en hébergement public réponde adéquatement à la demande** et de favoriser **une meilleure intégration des services** au niveau régional ;

Je demande au gouvernement québécois de **cesser le développement de CHSLD en partenariat public-privé**.

Prière de découper, de signer au dos et de retourner au conseil central de votre région.